

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 28/10/2025	N° DU PROCÈS-VERBAL 25036623																																																																							
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																								
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) majeure(s) 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD,AVG. 7.12.1.e.2. CONTROLE ELECTRONIQUE DE STABILITE : L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système																																																																								
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire		Défaillance(s) mineure(s) 3.5.1.a.1. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE : Mauvais fonctionnement																																																																								
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÈMENT : S013S227 (9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN (3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE																																																																										
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÈMENT : 013S1467 SIGNATURE : 																																																																										
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																										
(2) Immatriculation et pays GL-713-YG (F)		Date d'immatriculation 28/12/2023	Date de 1 ^{ère} mise en circulation 31/01/2023																																																																							
Marque PEUGEOT		Désignation commerciale 308																																																																								
(1) N° dans la série du type (VIN) VR3FRHNSTNY649278	(5) Catégorie internationale M1	Genre VP																																																																								
Type/CNIT M10PGTVP198H931	Énergie ES																																																																									
Document(s) présenté(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																										
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 108496		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																								
MENTIONS LÉGALES		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIERE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à +8m/km):</td> <td colspan="4">+2.0m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">10%</td> <td colspan="2">7%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">869daN</td> <td colspan="2">588daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>259daN</td> <td>255daN</td> <td>169daN</td> <td>177daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">2%</td> <td colspan="2">5%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>259daN</td> <td>255daN</td> <td>169daN</td> <td>177daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td colspan="2">59%</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 21%</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.006</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-3.1%</td> <td>-3.5%</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>				AVANT		ARRIERE			G	D	G	D	Ripage (-8 à +8m/km):	+2.0m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	10%		7%		Forces verticales :	869daN		588daN		Frein de service :					Forces de freinage :	259daN	255daN	169daN	177daN	Déséquilibre (<20%):	2%		5%		Forces de freinage (efficacité) :	259daN	255daN	169daN	177daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	59%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 21%					Emissions à l'échappement :					CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.006					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-3.1%	-3.5%		
	AVANT		ARRIERE																																																																							
	G	D	G	D																																																																						
Ripage (-8 à +8m/km):	+2.0m/Km																																																																									
Dissymétrie suspension (≤30%):	10%		7%																																																																							
Forces verticales :	869daN		588daN																																																																							
Frein de service :																																																																										
Forces de freinage :	259daN	255daN	169daN	177daN																																																																						
Déséquilibre (<20%):	2%		5%																																																																							
Forces de freinage (efficacité) :	259daN	255daN	169daN	177daN																																																																						
Taux d'efficacité (≥ 58%):	59%																																																																									
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 21%																																																																										
Emissions à l'échappement :																																																																										
CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.006																																																																										
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-3.1%	-3.5%																																																																								
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.																																																																										